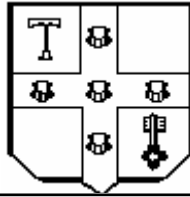


PETIT PÉRONNAIS

N°43



DE OCTOBRE à DECEMBRE 2006

Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron

Le gymnase précise sa silhouette. Situé entre la route de Péron et le collège, il sera accompagné d'un plateau sportif extérieur de 45mx26m, d'une piste de 100m, d'une aire de lancer et de saut. A l'intérieur, on trouvera une aire de jeu de 40mx20m et trois unités de rangement d'une surface totale de 111 m². Les gradins, côté Jura, d'une capacité de 201 places assises, pourront accueillir le public désireux de suivre les évolutions des adeptes de sports en salle, tandis que les personnes à mobilité réduite le feront au niveau du sol, dit niveau 0. A ce même niveau, on accèdera au hall d'accueil, au local médical, aux vestiaires, douches, local technique...

Côté Logras, la façade est conçue pour être modifiée dans le futur afin d'y adjoindre deux salles pour la pratique d'activités tels que les arts martiaux et la danse. Vous l'aurez compris, cet ensemble sera mis à la disposition:

- des élèves du collège
- des associations à caractère sportif résidentes des communes adhérentes au SIVOS, à savoir Saint Jean, Challex, Pougny, Farges et Péron (pour l'instant tout au moins).



L'équipe municipale et la commission chargée de la rédaction du Petit Péronnais en particulier, vous souhaitent de terminer l'année dans la joie et le bonheur. Elles vous souhaitent une heureuse année 2007, une excellente santé, et beaucoup de succès dans vos projets.

URGENCES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgence N°Européen	112

HOPITAUX

Ambilly	04 50 87 47 47
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

MEDECINS

<i>Logras</i>	
Dementhon C	04 50 56 38 10
option homéopathie	
<i>Saint-Jean de Gonville</i>	
Mogenet P.A.	04 50 56 44 21
Dr Brigitte Fleury	04 50 48 60 22
<i>Collonges</i>	
Maury M.H.	04 50 56 71 00

PEDIATRE

<i>Saint-Genis</i>	
Guy	04 50 42 20 11

PHARMACIES

<i>Thoiry</i>	
Les Monts Jura	04 50 41 20 31
Val Santé	04 50 20 87 57
<i>Collonges</i>	
Mr et Mme Dupont	04 50 59 60 17

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

INFIRMIERE

<i>Collonges</i>	
Pirollet	04 50 56 71 64

CENTRE MEDICO-SOCIAL

<i>Saint - Genis</i>	04 50 42 12 65
----------------------	----------------

MAINTIEN A DOMICILE	04 50 41 47 12
----------------------------	----------------

CENTRE DE RADIOLOGIE

<i>Saint-Genis</i>	04 50 28 27 27
--------------------	----------------

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes Bellegarde	04 50 48 09 86
Mission Locales Action Jeunes Gex	04 50 41 60 46
Service emploi de la CCPG Divonne	04 50 20 32 27
ANPE St-GENIS	04 50 28 24 14
C.M.P (Centre Médico-Psychologique)	04 50 42 85 47

SERVICES

Mairie	04 50 56 31 08
	fax 04 50 56 37 46
SOGEDO (Eau) St Genis	04 50 41 30 30
Astreinte Sud-Gessien	06 89 58 29 90
SDEI (Assainissement)	0 810 396 396
URGENCE	0 810 796 796
E D F (Sécurité dépannage)	08 19 33 31 74
G D F Gaz de France Distribution	08 10 74 74 00
La Poste	04 50 56 42 22
France-Télécom	10 14
Trésorerie Gex	04 50 41 51 01
Permanence impôts à Collonges Grand'Rue à 50 m de la poste le mardi de 8h30 à 11h30	

ECOLE PRIMAIRE	04 50 56 37 52
-----------------------	----------------

CENTRE DE LOISIRS	04 50 48 31 52
--------------------------	----------------

E-mail : centre.loisirs.peron@wanadoo.fr

HALTE-GARDERIE (La Roulinotte)	06 88 90 10 55
---------------------------------------	----------------

SALLE CHAMP-FONTAINE	04 50 56 37 39
-----------------------------	----------------

BIBLIOTHEQUE	04 50 56 41 39
---------------------	----------------

Aux heures de permanences soit:
 Le mardi de 16h30 à 18h00
 Le mercredi de 17h00 à 18h30
 Le vendredi de 16h30 à 19h00
 Premier samedi du mois de 10h00 à 12h00

TAXI-VSL

Goubel	06 80 20 26 20
--------	----------------

La POSTE	04 50 56 42 22
-----------------	----------------

-du lundi au vendredi sauf mercredi de 9 h 30 à 12 h 00
 de 15 h 00 à 17 h 30
 -le mercredi et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

DECHETTERIE	04 50 99 12 01 ou 04 50 59 14 64
--------------------	----------------------------------

E-mail : dechets@cc-pays-de-gex.fr

-du lundi au vendredi:
 -de mars à octobre de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
 -de novembre à février : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

-le samedi:
 -de mars à octobre : de 8 h 30 à 18 h 00
 -de novembre à février : de 8 h 30 à 17 h 00
 -tous les dimanches matin: de 9 h 00 à 12 h 00
 -fermé tous les jours fériés y compris Pâques.

Tri, Compostage, demande de composteur ou bac à ordures ménagère tél. 0 800 800 215

ALLO ENCOMBRANTS	04 50 20 65 86
-------------------------	----------------

Ramassage du tri-sélectif : le lundi
 Ramassage des ordures ménagères : le jeudi

OFFICE DU TOURISME COLLONGES ET SA REGION

Tél : 04 50 59 40 78

Fax : 04 50 59 49 54

E-mail : otcollon@cc-pays-de-gex.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail: Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr

Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

Mardi : 13h30-17h30

Mercredi : 9h00-12h00

Jeudi : 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2006**DECEMBRE 2006**

01/12/2006 au 08/12/2006 **ROBERT**
 08/12/2006 au 15/12/2006 **MAISSA**
 15/12/2006 au 22/12/2006 **FERNOUX**
 22/12/2006 au 29/12/2006 **DRAI**
 29/12/2006 au 05/01/2007 **MASCETTI**

JANVIER 2007

29/12/2006 au 05/01/2007 **MASCETTI**
 05/01/2007 au 12/01/2007 **BOUVIER**
 12/01/2007 au 19/01/2007 **DOREAU**
 19/01/2007 au 26/01/2007 **MERCIER**
 26/01/2007 au 02/02/2007 **ARBEZ**

FEVRIER 2007

26/01/2007 au 02/02/2007 **ARBEZ**
 02/02/2007 au 09/02/2007 **LOTZ-MATTERN**
 09/02/2007 au 16/02/2007 **HYBORD**
 16/02/2007 au 23/02/2007 **REVOL**
 23/02/2007 au 02/03/2007 **BARBOTIN B**

MARS 2007

23/02/2007 au 02/03/2007 **BARBOTIN B**
 02/03/2007 au 09/03/2007 **ROBERT**
 09/03/2007 au 16/03/2007 **MAISSA**
 16/03/2007 au 23/03/2007 **BENDAHO**
 23/03/2007 au 30/03/2007 **SAVARIAU**
 30/03/2007 au 06/04/2007 **BOUQUET**

Dates sous réserve de changement en cours d'année, en cas de doute appeler le 15

La garde commence le jour indiqué à 19 heures et se termine le jour indiqué à 19 heures.

ARBEZ	Place de la Mairie, THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSEY	22 Rue de Genève, St GENIS	04 50 42 11 49
BENDAHO	Les vertes campagnes GEX	04 50 41 52 75
BOUQUET	6 Chemin du Levant, FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie, CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire, PREVESSIN	04 50 40 57 66
DOREAU	VERSONNEX	04 50 41 14 13
DRAI	539 rue Aiglette Nord, GEX	04 50 41 47 95
FERNOUX	Grande Rue, DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5, SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains, ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie, FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains, DIVONNE,	04 50 20 00 57
MASCETTI	Route de Mategnin, PREVESSIN	04 50 28 06 79
MERCIER	Arcades d'Ornex, ORNEX,	04 50 40 53 86
REVOL	5 Avenue Voltaire, FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT	Val Thoiry, THOIRY	04 50 20 87 57
SAVARIAU	Im. Les Tetras, Le Patio, GEX	04 50 41 54 04

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

Service de garde vétérinaires : composer le numéro d'une des cliniques vétérinaires du Pays de Gex pour obtenir en cas d'urgence les coordonnées du service de garde.
St-Genis : 04.50.42.12.34 Gex : 04.50.41.76.45

SOMMAIRE

UTILE PRATIQUE	PAGE 2
SERVICE DE GARDE	PAGE 3
LE CARNET	PAGE 4
EDITO	PAGE 5
LA MAIRIE	PAGE 6
INFO MAIRIE	PAGE 10

CCPG	PAGE 10
INFO	PAGE 11
LES SOCIETES	PAGE 13
CENTRE DE LOISIRS	PAGE 16
TRIBUNE LIBRE	PAGE 19
PETITES ANNONCES	PAGE 20

EDITO

La fin d'année est toujours un moment important pour une commune avec la réalisation des derniers projets programmés en début d'exercice et la préparation du budget pour l'an à venir.

2006 ne déroge donc pas aux autres, avec la réalisation du chemin de la Musse à Feigères, l'achat définitif des terrains pour la route d'accès au collège et le début des travaux d'éclairage du terrain d'entraînement de football.

Se sont rajoutés récemment, deux dossiers très importants pour nous tous.

Le premier : le PLU ou (Plan Local d'Urbanisme), n'est, bien entendu, pas un dossier nouveau ; il arrive presque à terme puisque du 10 octobre au 13 novembre s'est déroulée l'enquête publique, où chacun de vous pouvait s'exprimer sur l'urbanisme à venir pour les prochaines années. Au vu de tout ce que l'on a pu lire ou entendre depuis le début de la révision de ce PLU, on aurait pu s'attendre à un nombre beaucoup plus important de remarques (pas plus d'une cinquantaine de personnes se sont manifestées).

Pour la suite de la procédure, Monsieur l'enquêteur a un mois pour faire son rapport et enfin, en janvier ou février je l'espère, le conseil municipal, par délibération, suivra ou ne suivra pas ses propositions . C'est après que le PLU sera entériné. C'est aussi à partir de ce moment qu'il sera attaqué auprès du tribunal administratif de Lyon.

L'aménagement foncier agricole et forestier (ou remembrement) constitue le deuxième dossier. Il ressort après quelques mois de sommeil; ceci est dû à d'importantes modifications au sein de l'agriculture péronnaise. M. Bablet, géomètre en charge de l'opération, a présenté un avant-projet du nouveau découpage des parcelles comprises dans le périmètre d'étude. Cet avant-projet doit faire l'objet d'un examen attentif de la part des propriétaires et exploitants agricoles en particulier ; aussi il est bon que vous veniez prendre connaissance des propositions, d'en émettre de nouvelles si les premières ne vous conviennent pas et, démarche certainement la plus importante de la procédure, participer à la prochaine enquête publique qui permettra de finaliser le nouveau parcellaire.

Je vous rappelle que les enquêtes publiques sont faites pour vous puissiez vous exprimer : ne laissez pas passer cette occasion.

Pour terminer sur du « concret » : les travaux de la nouvelle voirie du collège, ont été attribués à l'entreprise Famy, moins et mieux disant pour un montant de 280 000 € Ils devraient commencer prochainement, pour autant que la sous-préfecture donne une réponse rapide à notre dossier déposé en mars 2006, celui-ci étant recevable au titre de la DGE.

La création d'un nouveau passage à niveau est toujours à l'étude ; le travail de la SNCF étant terminé, le dossier est passé dans les services de Réseau Ferré de France(RFF). Les travaux sont toujours budgétisés à hauteur de 235 000 €et devraient être exécutés de novembre 2007 à avril 2008, à moins que RFF n'estime que le délai d'étude actuel de 3 ans soit insuffisant et qu'une « légère prolongation » soit indispensable.

Pour conclure, je souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, même si la météo actuelle ne nous donne pas l'impression que l'hiver est proche.

ARMAND Christian

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 11 JUILLET 2006**

Absents excusés Mrs PERAY (pouvoir à Mme Blanc) DAVIS et CARETTI

Absents : Mme LEMAITRE, Mrs MARTINEK, RABILLER, ZAMORA

1. Le compte-rendu du 22 juin est approuvé avec les remarques suivantes :

Point 4.2 : M. Collombet rappelle qu'une protection doit être placée à la sortie du local des sociétés.

Point 4.8 : M. Collet rappelle que le POS concerné est le POS de 2001.

2. DELIBERATION :

2.1. Contrat d'études avec le bureau CITEC pour le plan de circulation communal

Suite à l'évolution constante de la population constatée depuis les années 1990, engendrant un trafic motorisé toujours plus important, il y aurait lieu d'entreprendre une étude afin d'établir une vision globale de la circulation dans les bourgs de Logras et Péron (plus forte concentration de population). Le diagnostic permettra ensuite d'évaluer les aménagements à prévoir.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir le projet de contrat d'étude présenté par la Sté «CITEC » pour l'établissement d'un plan global d'organisation et de gestion du trafic (régime de vitesse, statuts des rues, sens de circulation, itinéraires piétons et vélos), pour un montant d'honoraires de 15 200 € HT (hors frais de comptage).

Approuvé à l'unanimité

2.2. Avis du Conseil Municipal sur le projet de PLU de la commune de Challex

Le CONSEIL MUNICIPAL émet un avis favorable concernant le PLU de la commune de Challex.

Approuvé à l'unanimité

2.3. Renouvellement du bail de location amiable du droit de chasse sur les terrains communaux

Il y aurait lieu de renouveler le bail de location amiable du droit de chasse sur les terrains communaux avec la société de chasse St-Hubert-du-Gralet qui arrive à expiration, et présente le projet du nouveau bail.

Approuvé à l'unanimité

2.4. Convention d'honoraires de résultat avec Maître Majerowicz

Rappel aux conseillers municipaux de la décision implicite de rejet de sa demande d'indemnisation du préjudice subi par la commune de Péron du fait de l'annulation de la délibération du 13 février 2001 approuvant le POS, par jugement du tribunal administratif de Lyon en date du 15 avril 2003.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide d'intenter toutes actions en responsabilité contre l'Etat et / ou contre le Commissaire enquêteur afin d'obtenir une indemnisation du préjudice subi du fait de l'annulation du POS.

Approuvé à l'unanimité

2.5. Convention pour location de la chambre située dans le bâtiment communal de Logras

LE CONSEIL MUNICIPAL accepte de louer à Melle GOLLION, la chambre aménagée située dans le bâtiment de Logras, pour un montant de loyer mensuel de 100 € charges de chauffage de la chambre et charges des communs comprises.

Approuvé à l'unanimité

3. POINTS DIVERS

3.1. Vidéosurveillance

Présentation d'un projet d'installation de 4 Webcams à l'école pour 4 800 €

M. le Maire rappelle que l'école vient de faire l'objet de 3 effractions presque consécutives. La vidéosurveillance pourrait être une réponse à ce problème.

3.2. Contentieux

M. le Maire informe l'assemblée que suite à l'autorisation de travaux accordée à M. Dimcowski, un recours gracieux a été déposé par M. Blanc.

3.3. Petite enfance

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion du conseil des maires du Pays de Gex le 1^{er} juillet, il est prévu dans le Sud Gessien la création de 52 places. Elles devraient être réalisées, en partie à Thoiry et en partie à Collonges.

3.4. Conseil d'école

Une grosse rentrée est prévue en septembre.

Le personnel enseignant à le même problème par rapport aux effractions et se plaint des dégradations faites dans la cour d'école et dans le jardin.

4. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTER-COMMUNALES

4.1. SIVOS

Présentation d'une première esquisse du futur gymnase.

4.2 SCOT

La décision de supprimer la coupure verte entre Logras et Péron n'est pas encore définitive.

Il y aura la possibilité de faire du logement en zone agricole si le logement est strictement lié à l'activité agricole.

Pour les futures zones à construire il faut indiquer un nombre de logements et non des m² de SCHON.

Les services de l'état refusent la possibilité de construire des activités économiques de plus de 1 500 m².

Pour les petites villes il n'y a pas de limitation de surface pour les zones d'activités.

Nouvelles propositions concernant le volet urbanisation pour la commune de PERON :

-Evolution de la population : 2382 habitants en 2015 avec un taux de croissance de 2,5 % qui est le taux applicable aux petites villes

-Nombre de logements moyens de 1990 à 2005 : 19 logements

-Nombre de logements pouvant être réalisés dans les 10 ans, dans les zones 1 AU: de 150 à 250 logements

-Répartition des logements : 60% de collectifs – 40% d'individuel

-Consommation d'espace dans les zones 1AU : de 5,6 à 9,3 hectares

5. COURRIER

Courrier de M. le Député concernant le classement 2* de l'auberge communale.

Courrier de M. Devesa, souhaitant une amélioration dans la classe de M. Servanton en cas de grosse chaleur.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 7 SEPTEMBRE 2006

Absents excusés: Mme LEANDRE (pouvoir à M. PE-RAY), Mrs GIROD, MARTINEK, MOUTTON (pouvoir à Mme Blanc) RABILLER

Absents: Mrs DAVIS, ZAMORA

1. Le compte-rendu du 11 juillet est approuvé à l'unanimité avec une remarque de Mme Blanc.

« Point 3.3 : Mme BLANC rappelle que le montant du bail de la chasse reste le même. »

2. DELIBERATION

3.1. P.L.U./ Décisions suite aux avis des personnes publiques associées et consultées

Au cours de sa séance du 23 mars 2006, le Conseil Municipal a arrêté le Plan Local d'Urbanisme, lequel a été transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande.

Certains services ont répondu et ont émis des remarques.

Après avoir pris connaissance des remarques des différents services, le Conseil Municipal prend, au regard de chaque remarque, la décision ou pas de modifier, en conséquence, les documents du plan local d'urbanisme.

Le document mis à l'enquête publique sera le plan local d'urbanisme arrêté le 23 mars 2006, auquel sera jointe cette délibération accompagnée du tableau et d'un document graphique indiquant les modifications envisagées.

Approuvé à l'unanimité.

Par rapport aux remarques de la Chambre d'Agriculture, Mr LEVRIER vote contre le principe d'interdire la création de boxes à chevaux et s'abstient sur la seule possibilité de laisser construire deux logements uniquement pour les éleveurs.

Mme Lemaitre demande de limiter le nombre de gîtes, chambres d'hôtes etc. situés en zone agricole, M. Collet lui répond que se sont les services en charge de l'assainissement individuel qui réguleront les possibilités en fonction des terrains mis à disposition – Le conseil ne donne pas suite à la demande de Mme Lemaitre.

3.2. Appel d'offre ouvert pour création de la voie d'accès et aménagement d'un cheminement piéton

Dans le cadre de la création d'une voie de desserte pour le futur collège et l'aménagement d'un cheminement piétonnier, Monsieur le Maire dépose sur le bureau le

dossier de consultation présenté par le maître d'œuvre (DDE) en vue du lancement de la mise en concurrence des entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve le dossier de Consultation des Entreprises tel que présenté par la DDE, Maître d'œuvre de cette opération,

Approuvé à l'unanimité

3.3. Mission de coordination SPS pour voie d'accès et cheminement piétonnier pour le futur collège

Après consultation et examen des offres présentées, M. le Maire propose de confier la mission de coordination SPS à Guy-Pierre CERDA. de Bellegarde sur Valserine pour un montant de 3 025,88€TTC.

Approuvé à l'unanimité

3.4. Marché de maîtrise d'œuvre avec la DDE pour travaux d'éclairage public de la voie d'accès au futur collège

Rappel du projet d'éclairage public de la voie d'accès au futur collège et proposition de confier la maîtrise d'œuvre du projet à la D.D.E. qui sera chargée de l'étude et de la surveillance des travaux pour un montant de 1 605,63€TTC.

Approuvé à l'unanimité.

3.5. Marché de maîtrise d'œuvre avec la DDE pour travaux d'éclairage public de la rue Dommartin à Greny

Rappel du projet d'éclairage public rue Dommartin à Greny et proposition de confier la maîtrise d'œuvre du projet à la D.D.E. qui sera chargée de l'étude et de la surveillance des travaux pour un montant de 1 958,45 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

4. POINTS DIVERS :

4.1. Rentrée scolaire

210 élèves fréquentent l'école traditionnelle et 8 élèves sont en CLIS.

4.2. SCOT

4.2.1 M. Le Maire demande l'avis des conseillers sur le Document d'Orientation Générale définitif du SCOT Celui-ci n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité

4.2.2 M. Le Maire informe les conseillers que la coupe verte entre Logras et Péron n'apparaît plus sur les cartes agricoles, la commission agriculture et forêt a entériné les cartes des zones humides, des exploitations agricoles et la carte des enjeux majeurs pour l'agriculture.

4.3. Accès collège

L'achat du terrain Levrat vient d'être signé et la signature chez le notaire pour l'acquisition du terrain de Mme Définod devrait être faite très prochainement.

4.4. Personnel

Suite au départ de Mme ELMA Serap, elle sera remplacée par Mme TAVERNIER Alix.

4.5. La poste

Le conseil municipal refuse fermement la fermeture le mercredi après-midi, un courrier sera fait aux services

postaux concernés pour s'opposer à cette nouvelle baisse des heures d'ouverture qui ne fait qu'en appeler une prochaine.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTER-COMMUNALES

5.1. SIVOS

Les architectes ont annoncé un estimatif des travaux supérieurs de 200 000 € aux estimations de départ (1 800 000 €). Les membres du Sivos ont unanimement refusé cette proposition et demandé à l'architecte de revenir sur le projet initial pour le 12 septembre.

5.2. Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) :

- très bonne occupation en général avec des effectifs maxi de 24 enfants environ pour la garderie du soir, pour les vacances d'été il y a eu jusqu'à 36 enfants accueillis le même jour et une moyenne de 14 enfants par jour tout l'été.

5.3 Déchets

Planning de mise en œuvre du nouveau marché de collecte

Nouveau service « Allô encombrant » : association AGCR reprend le service à compter du 5 septembre 2006. Le temps de travail dégagé sera utilisé pour d'autres tâches (entretien déchetteries, suivi de collectes sur le terrain).

Enquête sur le compostage : 35% de l'habitat pavillonnaire équipé ; 40% des 4000 questionnaires envoyés ont été retournés ; 70% satisfaits , les autres trouvent le composteur trop petit.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. Urbanisme

M. le Maire précise que dans le cadre des déclarations de travaux, l'autorisation donnée à M. Dimcovski pour la pose d'une clôture, la création d'un accès au Moulin et à la scierie a été retirée.

Demande de Permis :

-M. BERVAS, rue des Bouvreuils, pour la construction d'un abri voiture. Avis défavorable.

-M. BLANC Régis, lieudit « sur les Vignes », construction d'un bâtiment agricole. Dossier incomplet.

-RAMEL Alain, chemin de Panferet, pour la création d'un auvent en bois. Avis favorable.

-M. ARTIGOUHA, rue de la Gaine, pour modification d'une terrasse et création d'une porte. Avis défavorable.

-M. BESSELIEVRE, chemin de la Polaille, pour la reconstruction d'une villa. Avis favorable.

-CONSEIL GENERAL, route de Péron, pour la construction d'un collège. Avis favorable.

-FONTANEL PROMOTION, rue du Branlant, pour la construction de 28 villas. En attente.

-SCI NICOLAS, zone de Pré Munny, pour la création d'un appartement et l'extension d'un local de stockage. Avis favorable.

-SCI FAMILAND, Vie de l'Etraz, pour création de 5 logements dans bâtiment existant. A revoir.

-SCI LES VUES DU SALEVE, route de Lyon, pour

transformation d'un bâtiment existant en 15 appartements. A revoir.

-M. PERARD, chemin de la Roche Verne, pour la construction d'un local agricole et d'un bureau. Avis défavorable.

-M. ARIZMENDI, chemin de la Chapelle, pour rénovation d'une maison. Avis favorable.

-M. KIT, rue du Branlant, pour l'agrandissement d'un balcon. Avis favorable.

Permis de démolir :

PROMOVAL, Vie de l'Etraz. Avis favorable.

SCI LES VUES DU SALEVE, route de Lyon, dossier à revoir

M. Le Maire précise que pour les dossiers :

- SCI LES VUES DU SALEVE : l'architecte des bâtiments de France refuse la démolition de l'ancienne ferme « Gourcier », un rendez-vous doit être pris avec lui en septembre, dans l'attente, le dossier est bloqué.

-FONTANEL PROMOTION : terrain Emain à Logras. Les promoteurs ont baissé le nombre de constructions en ne faisant que 28 villas jumelées par 2 ou par 3. La commission a donné son accord après une réunion avec le CAUE.

- PROMOVAL : villa Reynard à l'entrée de Péron coté sud. Le dossier a reçu un avis très négatif de la part de l'architecte de la DDE de l'Ain et du CAUE, une réunion sera organisée en septembre avec les parties intéressées. Le Permis de Construire ne peut pas être accordé en l'état.

6.2. Cantine

- Les effectifs sont en hausse avec beaucoup de tous petits.

- les prix restent les mêmes.

6.3. Relations sociétés :

Sono Champ Fontaine : en cours de remplacement suite à vandalisme.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 28 SEPTEMBRE 2006

Absents excusés : Mmes LEMAITRE, ROLLI (pouvoir à Mr Peray), Mrs DAVIS, COLLOMBET (pouvoir à M. Caretti), MARTINEK, ZAMORA

Absent : Mr RABILLER

1. DELIBERATIONS :

1.1. Décisions modificatives budgétaires

Approuvées à l'unanimité.

1.2. Demande de DGE (Dotation Générales d'Equipe-ment) pour l'installation de vidéo surveillance à la salle champ Fontaine

Présentation du projet d'installer une vidéosurveillance à la salle Champ Fontaine après de multiples effractions et dégradations pour un montant estimatif de 6 125,80 € HT. Il y aurait lieu de solliciter une subvention au titre de la DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2006, afin d'aider au financement de l'opération.

Approuvée à l'unanimité.

1.3. Convention avec le Conseil Général pour aménagement de la route de Lyon

Présentation d'un projet de convention entre la COMMUNE DE PERON et le CONSEIL GENERAL DE L'AIN afin de définir la répartition financière des charges d'investissement, d'entretien, et de fonctionnement relatives aux travaux d'aménagement de six ralentisseurs type chicane ou plateaux surélevés sur la RD 984.

Approuvée à l'unanimité.

1.4. Etude pour la gestion et l'entretien de la route transversale du Pays de Gex

La route forestière transversale du Pays de Gex qui appartient pour l'essentiel à 13 communes forestières est dans un état très médiocre et il y aurait lieu d'engager une démarche collective d'étude pour la gestion et l'entretien de la route.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'engager une démarche collective d'étude pour la gestion et l'entretien de la route forestière transversale du Pays de Gex.

La Commune de Péron se propose d'être délégataire de la Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude.

Acceptée à l'unanimité.

1.5. Modification du tableau des emplois communaux

Acceptée à l'unanimité.

1.6. Remboursement de charges locatives pour le bâtiment de Logras (ancienne école)

Suite à la réhabilitation de l'ancienne école de Logras par SEMCODA, la commune, depuis janvier 2006, paye des charges locatives à SEMCODA concernant les deux appartements, occupés par M. Devesa et Melle Serra instituteurs. Il conviendrait de demander le remboursement des charges leur incombant.

Accepté à l'unanimité

2. POINTS DIVERS

2.1. PLU

L'enquête publique aura lieu du 12 octobre au 13 novembre

L'enquêteur nommé par le Tribunal Administratif est M. MASSON d'Echenevex

Une réunion publique de présentation du PLU devant la population aura lieu le 9 octobre à 20H. à la salle Champ Fontaine

2.2. Voirie

2.2.1 Rue Dommartin

La CCPG financera la reprise de l'alimentation en eau potable, le poteau incendie à installer restant à notre charge.

Le Syndicat d'Electricité du Pays de Gex financera à concurrence de 60 000 € l'enfouissement des réseaux secs et l'éclairage public.

2.2.2 Route de Lyon

- 3 chicanes seront implantées entre Farges et le carrefour du Branlant, devant l'arrêt de bus et à la sortie de Logras, direction Péron.

- 3 Passages surélevés seront implantés avant « le Nant de Bru », au carrefour du Branlant, au carrefour de la

rue de la Gaine.

- Une zone 30, qui évite la pose de panneaux avertisseurs, sera mise en place entre le passage surélevé du « Nant de Bru » et la dernière chicane en direction de Péron.

2.3. Délinquance à Péron

Lecture d'une pétition des riverains du bar le « Blue Moon » contre le bruit occasionné lors des soirs de concerts et du bruit occasionné par les jeunes qui prennent l'arrêt de bus de Logras et l'aire de jeux de la rue de Bruel pour lieux de rassemblement.

Devant le peu de réceptivité des gendarmes un courrier sera fait à Mr Le Procureur de la République.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 19 OCTOBRE 2006**

Absents excusés : Mmes LEANDRE (pouvoir à Mme Blanc), LEMAITRE (pouvoir à Mme Rolli), Mrs CARETTI (pouvoir à M. Péray)

Absents : Mrs GIROD, RABILLER, ZAMORA

1. DELIBERATION

1.1. Demande de subvention au service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Il avait été prévu lors du vote du Budget Primitif 2006 de pourvoir en matériel de sécurité le Centre de première intervention (CPI) :

- 858.69 €TTC en habillement (subventionnable à 60 % soit 515.21 €TTC)

- 1658.02 €TTC en matériel d'incendie et de sécurité (subventionnable à 20 % soit 331.60 €TTC).

1.2. Demande d'aide publique « Contrat forestier » NATURA 2000.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de contrat forestier NATURA 2000 sur 196 hectares sis sur les parcelles n° de 8 à 24. soumises au régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de 29 767,50 €TTC.

Le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une aide publique du montant des travaux 29 767,50 €TTC établi sur la base du devis estimatif ONF.

2. POINTS DIVERS

2.1. Centre de Loisirs Sans Hébergement

- Augmentation continue des effectifs, les locaux deviennent trop petits.

2.2. Travaux Greny

Dans 15 jours les travaux du lagunage seront terminés ; le début des travaux rue Dommartin est prévu en mars ou avril.

2.3. Budget

Vente de bois à Nantua le mardi 10 octobre 06

Les bois communaux mis en vente se sont vendus 6 € de plus que les estimations de l'ONF.

3. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTER-COMMUNALES

3.1. Dechets

Service de collecte : le rapport administratif 2005 est à disposition au secrétariat. Quelques chiffres :

Ordures ménagères : Pays de Gex-295Kg/hab/an; PERON-230Kg/hab/an (chiffres en baisse)

Tonnage des déchets traités : incinérés en baisse (<50% du total); recyclés en hausse (>45% du total) ; collecte des cartons en hausse (+10.5%).

Problèmes de vandalisme et d'incivilité aux abords et dans les déchetteries

Création d'une ligne pour les déchets médicaux. Collecte à organiser.

Marché de collecte : attribué à SITA-MOS pour une facture de 1.8M€

4. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

*Permis de construire :

- SCI Nicolas pour 1 appartement à Pré Munny. Avis favorable.

- M Collet Guillaume pour rénovation d'une habitation rue des Chatelains. Avis favorable.

- « Sérénis Résidence » pour modification de permis de construire, rue de la Fruitière. Avis favorable.

- SCI Caroline pour résidence hôtelière à Pré Munny. A revoir.

CCAS

Les personnes de 70 ans et plus qui n'auraient pas reçu l'invitation au repas annuel qui aura lieu le
Dimanche 24 Février 2007 Salle Champ Fontaine
(Rendez-vous sur place vers 11h15)

du CCAS sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie avant le 31 décembre 2006.

Nous rappelons que **la livraison de repas à domicile** est possible. S'adresser à la mairie

OPERATION BRIOCHES 2006

Après déduction des différents frais, la vente des brioches au profit de l'ADAPEI de l'Ain a permis le versement de 1498.10€ Un grand bravo aux membres des sociétés de notre commune, venus en nombre, qui se sont acquittés avec efficacité de cette vente. Nos remerciements vont aux généreux donateurs ayant acheté les 480 brioches en un temps record et à la boulangerie RINALDO qui, fidèle à son habitude, a fourni un excellent produit. L'an prochain, nous espérons que le successeur de la famille RINALDO fera aussi bien, car notre boulanger et sa famille vont rejoindre l'Italie pour une nouvelle carrière. Nous leur souhaitons bon vent et beaucoup de succès dans cette entreprise.



En 2003, la CCPG lançait le nouveau schéma de collecte des déchets ménagers du Pays de Gex, destiné à renforcer le tri sélectif et la valorisation des déchets.

Les résultats de l'année 2005 viennent conforter le bilan de l'année 2004 : le tonnage des déchets incinérés diminue et la part du recyclage et de la valorisation arrive à égalité avec celle de l'incinération. Aucun accident de travail n'est survenu pendant les collectes, ce qui nous encourage à poursuivre notre démarche pour les sécuriser. Nous n'allons pas nous arrêter sur de si bons résultats. Avant la fin de l'année, la cohérence territoriale des collectes sur l'ensemble des communes sera achevée.

Par ailleurs, depuis le 1er septembre, la collecte sur rendez-vous " Allo encombrants " a été transférée à l'association AGCR, qui nous l'espérons remplira pleinement la mission qui lui a été confiée et lui souhaitons une pleine réussite.

Michel CHANEL Vice-président délégué à la gestion et la valorisation des déchets

Collecte des déchets

Gens du voyage

Après Ferney-Voltaire, une nouvelle aire des gens du voyage à Gex

Toutes les communes connaissent ou ont connu le problème de stationnement sauvage des gens du voyage. Pour remédier à ces stationnements sauvages, le Schéma départemental adopté en 2002 impose à la Communauté de Communes qui a repris la compétence " Aire d'accueil " en 2004, la construction de 3 nouvelles aires d'accueil.

Dans un premier temps, elle a repris la gestion de l'aire de Ferney-Voltaire, déjà existante qui permet d'accueillir 14 familles. Puis dans un deuxième temps, la CCPG a lancé le programme de création des 3 nouvelles aires d'accueil. Entre 2006 et 2008, ces 3 aires sont prévues sur les communes de Prévessin-Moëns, Gex et Divonne-les-Bains. L'aire de Gex, vient d'ouvrir ses portes après 9 mois de travaux.

Cette nouvelle aire d'accueil à une capacité de 16 emplacements. Elle autorise les familles à stationner 45 jours, ceci en vue de fluidifier les passages. Ces aires sont considérées comme des aires de passage et non de stationnement à durée indéterminée.

Ensuite, suivront les travaux pour l'aire d'accueil de Divonne-les-Bains en 2007 et Prévessin-Moëns en 2008.

OFT
OFFICE FRANCAIS DE PREVENTION DU TABAGISME

CE QUI VA CHANGER AU 1ER FEVRIER 2007
AVEC LE NOUVEAU DECRET DE PROTECTION CONTRE LA FUMEE DU TABAC

Etablissements accueillant des jeunes

Au 1er février 2007, interdiction totale de fumer sans aucune exception dans l'enceinte des écoles, collèges, lycées et établissements éducatifs et sportifs accueillant des mineurs, sans possibilité de fumer, y compris dans les jardins, cours, etc.

Il faut encourager la mise en place de ces mesures dès la rentrée des vacances de Noël dans les établissements où l'on fume encore.

Gares ferroviaires et routières

Interdiction totale de fumer dans les lieux clos, mais aussi dans les halls et sur les quais même non couverts.
Cette mesure existe actuellement et ne sera pas modifiée, mais les contrôles et sanctions seront renforcés.

Hôpitaux et établissements d'enseignement supérieur

Au 1er février 2007, interdiction totale de fumer dans les locaux des universités, des hôpitaux et établissements de soin, y compris les hôpitaux psychiatriques, sans possibilité d'y créer de fumoir.

Il reste possible de fumer, selon la réglementation, dans les cours et jardins ouverts à tout vent, mais le règlement intérieur de l'établissement peut limiter cette forme de tabagisme, voire l'interdire complètement (comme le recommande la Charte européenne des hôpitaux sans tabac).

Administrations, entreprises, lieux de travail, lieux publics

Au 1er février 2007, interdiction totale de fumer dans les lieux de travail et les lieux à usages collectifs (y compris les halls d'immeubles) avec possibilité théorique d'y installer des fumoirs.

L'installation de fumoirs est tellement limitative (nécessité d'un local clos en dépression continue avec un renouvellement complet de l'air 10 fois par heure, aucun salarié en présence de fumeur et dans l'heure qui suit le départ du dernier fumeur, porte à ouverture automatique déclenchée, dépression permanente d'au moins 5 pascals (5 cmH2O)... bref: l'espoir des rédacteurs du décret est qu'il n'y ait pratiquement aucun fumoir installé dans les administrations, les entreprises et les lieux publics.

Hôtels, bars, restaurants, night clubs, casinos

Le délai dérogatoire accordé aux hôtels, bars, restaurants, night-clubs, casinos pour l'application de la réglementation générale des lieux accueillant le public prend fin le 1er janvier 2008. Là encore les salariés ne pourront rentrer dans les fumoirs éventuellement installés, dans lesquels il ne pourra y avoir de service et dont la surface maximum sera de 35 m², sans pouvoir occuper plus de 20 % de la surface de l'établissement.

Ce délai n'exonère en rien les responsables de ces lieux du risque juridique qu'ils prennent en laissant exposés des personnels et des clients à la fumée de tabac - produit cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction. Les taux de pollution à l'intérieur de ces locaux sont parfois considérables, dépassant jusqu'à 15 fois les taux d'alerte à la pollution dans l'air des villes. La connaissance que l'on a aujourd'hui des nuisances de la fumée du tabagisme passif est bien plus spécifique que celle que l'on avait avant 1976 sur l'exposition aux faibles doses d'amiante. La nécessité de se protéger de la fumée du tabac n'est pas prise selon le principe de précaution, mais du fait de l'existence d'un risque avéré.

Domiciles et substituts de domicile

Les domiciles et substituts de domicile (certaines parties de certains établissements de retraite ou cellules de prisons) ne sont pas touchés par la réglementation

SANCTIONS

Les sanctions ont été simplifiées pour être immédiates (délivrées aussi simplement qu'un PV pour faute de conduite automobile).

Les corps de contrôle, en cours de constitution, vont être très larges.

Pour une première infraction : amende forfaitaire de 68 € pour le fumeur.

Pour une première infraction : amende forfaitaire de 135 € pour le responsable du local, multipliée éventuellement par le nombre de fumeurs ou de mégots.

Les sanctions plus lourdes qui existent actuellement après jugement persistent.

Des couvertures pour la Croix Rouge

Le 4ème mardi du mois, une petite équipe de dames se réunit au local des pompiers pour coudre ensemble des carrés de laine tricotés afin d'obtenir une couverture. Il faut $6 \times 9 = 54$ carrés de 20cm x 20cm pour une couverture. Si vous êtes intéressée, vous pouvez participer à cette action:

- en donnant des restes de laine
- en tricotant au point mousse des carrés de 20X20cm
- en vous joignant à ces dames un mardi par mois de 14h à 16h30.

Dans une atmosphère détendue, en 2005-2006, 8 couvertures furent données à la Croix Rouge.


Renseignements : **Mme KOLLY Tél: 04 50 56 34 87**

Frontaliers **FONDATION DES PARKINGS**
Carrefour de l'Etoile 1 Case Postale 1775 CH—1211 GENEVE 26
<http://www.geneve.ch/parkings>

La Fondation des parkings, en partenariat avec les Transports Publics Genevois, mène actuellement une campagne de promotion pour les parcs-relais P49 (situé Voie-des-Traz, à côté de la halle Fret), P26 (situé sous la halle 7 de Palexpo), et le parc-relais des Mouilles (situé sur la Route de Chancy à Onex). Cette promotion s'adresse aux nouveaux abonnés mensuels domiciliés ou travaillant à plus de deux kilomètres d'un des parcs-relais cités ci-dessus.

La formule leur apporte satisfaction ? Ils l'adoptent et deviennent ainsi l'un des nombreux abonnés adeptes d'une formule simple, économique et soucieuse de l'environnement. La formule ne leur convient pas ? La Fondation des parkings s'engage à rembourser le prix de l'abonnement, conformément à nos conditions.





**ALLOCATIONS
FAMILIALES**
**Caf
de l'Ain**

Des informations sur vos droits accessibles en permanence

Dans l'objectif de renforcer l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain met à votre disposition deux services accessibles en permanence permettant d'obtenir des informations générales, mais aussi des informations personnalisées sur les dossiers allocataires.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez le par E-mail à partir du site Internet Caf ou par courrier.

Par INTERNET : www.ain.caf.fr

Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
Pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
Pour communiquer avec votre CAF en nous adressant un E-mail.
Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre CAF.
Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.
Par TELEPHONE : 0 820 25 01 10 (0,118 €TTC par mn)

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations.
Pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement de votre courrier, demande d'une attestation de paiement).

—>

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Pour contacter le technicien conseil assurant le traitement de votre dossier, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

L'ESPACE INFO ENERGIE

Vous souhaitez limiter vos dépenses énergétiques, vous avez en projet un changement de votre mode de chauffage, vous construisez, vous aimeriez savoir si le chauffage solaire ou au bois sont possibles ou non dans le Pays de Gex, si vous pouvez bénéficier d'aides...

N'hésitez pas à utiliser L'ESPACE INFO ENERGIE, qui vous est proposé par le Parc Naturel Régional du Haut Jura, avec le soutien financier de la Région Rhône Alpes et de la Communauté de Communes du Pays de Gex. Depuis octobre 2005, chaque mois, L'ESPACE INFO ENERGIE accueille les particuliers dans une commune du Pays de Gex.

Le **jeudi 14 décembre 2006**, il sera présent à la **mairie de Péron, de 9 h à 12 h**. Un conseiller en énergie de l'association Hélianthe sera à votre disposition pour vous apporter gratuitement toute information et recommandation sur :

- Les façons d'économiser l'énergie et abaisser vos factures d'électricité, de gaz, de fioul, mais aussi d'eau.
- Les énergies renouvelables et leur utilisation possible dans le Pays de Gex.

Afin de limiter l'attente, il est préférable de prendre rendez-vous au préalable en téléphonant à Hélianthe.

Hélianthe: 20, rue Littré - 01000 BOURG EN BRESSE : 04 74 45 16 46 info@helianthe.org

Au cas où vous ne seriez pas disponible le matin, le conseiller en énergie assure également une permanence de l'Espace Info Energie le **Jeudi 14 décembre, de 14 h à 17 h, en mairie de Chevry**

La communauté de communes du Pays de Gex apporte des aides aux équipements utilisant l'énergie solaire (chauffe eau et chauffage solaire) et aux chaudières à bois.

Pour tous renseignements :

Communauté de Communes du Pays de Gex
50, rue Gustave Eiffel, Le Technoparc 01630 SAINT GENIS POUILLY
Tél. : 04 50 42 65 13 environnement@ccpg.fr



BIBLIOTHEQUE « A LIVRE OUVERT »

LES SOCIÉTÉS

Samedi 14 octobre 2006, 3ème édition de la soirée 'rock' organisée à la salle Champ Fontaine par la Bibliothèque.

Dès 8h Dominique, Stéphane, Laurence, Benji et Armelle sont présents. D'abord : installer la sono. Heureusement, Stéphane a commencé à l'installer la veille. Il est déjà 11h00, un des amplis ne fonctionne pas et les balances commencent dans 30 minutes. Les groupes arrivent et avec une petite heure de retard, Yuck attaque.

J'arrive avec Bérengère, Gilles et Léa qui nous amènent des pâtes et une sauce bolognaise délicieuse ! Tout le monde se met à table. Le repas fini, plus le temps de rigoler, l'heure du concert approche.

Gilles est chargé de s'occuper des lumières. Maintenant les groupes défilent, après Horatio on voit Oclya, avec une chanteuse hors du commun qui va assurer le show de ce soir ; puis Loha : ambiance particulière qui mêle douceur et agressivité ; Citizen Erased : les « keupons » tant attendus par leur public, et bien sûr Nonvoid qui sont des habitués de Péron. Aurais-je oublié LRM, les « pros », que nous sommes très contents et très fiers d'accueillir.

Danièle, Marie-Noëlle et Anne Marie, les dernières bibliothécaires arrivent et se mettent à la préparation des sandwiches.

19h30 : Bérengère, Anne-Marie et Gaia s'installent aux tickets : la salle se remplit. Yuck fait son entrée, c'est leur premier concert ! Dehors, la Protection Civile arrive ; pas de problème à signaler : la sécurité est assurée par Marc, Dominique, les 2 Gilles, Regis, Claude, Thierry, Raymond, Gérard, Christine... Pendant que Claude et Parfait s'occupent de la buvette, Danièle, Laurence et Marie-Noëlle sont aux sandwiches. Schisma monte sur scène : total impro apparemment, mais ça ne se voit pas... C'est au tour d'Horatio, les cinq membres mettent directement l'ambiance... le public marche à fond. Les anglophones descendent de scène avec un public « chaud » pour Oclya ! Derrière, le stand de l'association DIRE a du succès et on voit de plus en plus d'autocollants : « espace non fumeur » Merci Sylvie. Retour au devant de la scène ; l'ambiance continue de monter ; la chanteuse introduit Loha qui font vibrer le public avec leur ambiance 'planante'. Citizen Erased sont les prochains. Finalement Nonvoid monte et là, tout le monde est 'sous le charme'. Au bout de la quatrième chanson, petit problème technique, deux des enceintes ne tiennent pas le choc... saturation... Nonvoid ne peut pas finir son concert : on s'excuse... Pour finir, LRM monte sur scène avec un son correct : il ne reste plus beaucoup de public mais le groupe semble tout de même s'amuser. Merci à eux pour leur patience.

JUDO CLUB de PERON

Le Judo club de PERON a déjà bien commencé la saison 2006-2007, avec son effectif en hausse et ses nouvelles activités. Le Judo peut se pratiquer à tout âge. Dans un cadre collec-

tif, ce sport de loisirs reste avant tout un art martial qui apporte certaines qualités physiques (souplesse, force, agilité...) et des valeurs grâce à son code moral. Dès 4 ans, le JUDO apporte à l'enfant le développement de la motricité générale, une activité de découverte de son corps au moyen d'une pédagogie très ludique. Chacun avance à sa vitesse. A partir de 16 ans, on peut pratiquer du self défense ou Jiu-jitsu, issu des techniques guerrières des samourais. C'est une méthode de défense à mains nues, son principe de base étant l'utilisation de la force de l'adversaire. Un mélange de Judo, de Karaté et d'Aïkido. Il existe aussi le Taïso, c'est une activité idéale pour reprendre un peu de muscle, augmenter la souplesse du corps et en maîtriser les gestes. Les exercices pratiqués ont aussi un pouvoir relaxant. Le Taïso est une activité complète qui fait du bien au corps et à l'esprit.

Pour tout renseignement contacter :

Mme LEVRIER Marianne (Trésorière du Judo Club de PERON)

Tél. : 04.50.56.41.65

Mr MARCASSE Jérôme (Professeur et Entraîneur au Judo Club de PERON)

Tél. : 06.62.87.05.48 Email : jerome.marcasse@laposte.net

Association Souffle de Vie

Partage de nos 2 salles «Les AR'MONIES» à Péron avec d'autres groupes

Notre Association (loi 1901) est active sur St Genis depuis une bonne douzaine d'années. A l'ouverture de cette saison 2006-07, nous avons en plus ouvert une salle à Péron avec deux cours de YOGA (débutants et femmes enceintes), des ateliers du samedi matin et des stages de week-end.

Le coût de cette initiative est trop élevé pour notre budget, aussi nous cherchons des groupes ou associations pour partager les frais de location de nos deux pièces : au rez-de-chaussée, avec entrée, WC-lavabos, chauffage électrique -

- grande salle de 70m2, très belle et agréable, au calme avec grandes fenêtres dégagées, sol béton huilé et matériaux bio : dite salle polyvalente

- petit local avec fenêtre, que nous appelons la salle de thérapeute ou de massages
parking privé, magasin ECO-marché à proximité (Z.A. Pré Munny).

SOUFFLE DE VIE a pour vocation de promouvoir les potentialités de l'individu par des techniques de développement de la personne. Elle n'est attachée à aucun groupement de quelque nature que ce soit. Actuellement, en dehors du yoga de l'énergie, nous avons des cours de perception corporelle, apprentissage de la respiration, travail des abdominaux, déverrouillage articulaire, gestion du stress et des émotions, initiation au Qi Gong et au Shiatsu, et autres méthodes de mise en forme par le mouvement, la respiration et la concentration. Chaque, année, nous modifions notre programme pour répondre aux desiderata de nos membres.

Notre souhait serait de nous associer avec des groupements dont les activités seraient approchantes ou compatibles. Ce ou ces partenaires nous aideraient pour la gestion de ces salles Les AR'MONIES qui, nous en avons la conviction, répondent à une demande dans notre région. Nous sommes certains qu'un grand nombre de personnes ne peuvent mettre leurs idées en pratique à cause de la difficulté à trouver une salle pour un prix abordable, même si les municipalités font des efforts pour nous aider.

Nous vous remercions de bien vouloir réfléchir quelques instants à ces problèmes.

En cas d'intérêt ou de suggestion, ayez l'obligeance de nous contacter, sans obligation aucune.

Magali Roussel, 04 50 59 12 68 (répondeur) magali.rousseh@yahoo.fr

Marcelle Auberson, 04 50 41 23 61 (répondeur) maubersonewanadoo.fr

Notre site : www.souffle-de-vie.org

L'équipe d'entraide du Pays de Gex et le Vestiaire de Divonne travaillent désormais plus étroitement ensemble. Ils sont heureux d'accueillir les dons de meubles, vaisselle, linge de maison et vêtements en bon état.

Le local du Vestiaire de Divonne est situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

Horaires d'ouverture: mardi de 14h à 16h (vente); jeudi de 14h à 16h (dépôt des dons de vêtements); 1er samedi du mois de 9h30 à 11h30(vente). Pour les dépôts, il y a aussi un conteneur dehors. Concernant le mobilier et annexes :

Tél: 104 50 42 01 13 ou 04 50 56 33 27

Merci de donner des appareils en état de fonctionnement, des vêtements propres avec fermetures et boutons. Une personne a donné récemment un carton de chaussures toutes crottées !

F. MOUTTON



Après avoir fêté ses 20 ans en Avril dernier, le Big Band a repris ses activités à la mi-septembre comme chaque année, avec un nouveau programme tendance salsa, mais reprenant aussi quelques anciens morceaux.

Des départs de musiciens sont à déplorer, mais nous tenons à féliciter Cédric (saxophoniste) qui a intégré le Conservatoire Royal de Bruxelles dans la classe de jazz ; de son avis même, c'est en grande partie grâce au Big Band s'il se retrouve là-bas.

Mais de nouveaux musiciens ont également intégré le groupe (saxophone alto et trombone).

Nous sommes quand même en manque de musiciens : basse, piano, saxophone ténor et trompette. Si vous vous sentez l'âme jazzy, vous pouvez venir nous écouter ou nous rejoindre : nous répétons le mercredi soir de 20h30 à 22h30 à l'ancienne école de Péron (salle de musique).

Le concert annuel est prévu le 21 avril 2006 à la salle Champ-Fontaine. Vous pouvez d'ores et déjà noter cette date sur vos agendas.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

Véronique Kempf 06 11 90 17 44

Guillaume Rambour 06 18 46 44 01

Véronique Kempf, Secrétaire du BBJ

TIOCANIE FOLKLORE entame sa 27ème année!

La rentrée est déjà passée et vous avez repris vos occupations habituelles, votre agenda est peut-être bien rempli.

Le groupe Tiocanie Folklore a également entamé une nouvelle saison. Nous sommes une trentaine, jeunes et moins jeunes, et nous nous réunissons chaque semaine dans différentes salles du Pays de Gex.

Votre vendredi soir est encore libre? Vous êtes intéressé(e)(s) par les danses traditionnelles (polkas, scottishs, rigodons. . .) au son de l'accordéon, du violon et des vielles à roue et vous aimez partager de bons moments ? Rejoignez-nous ! Ce sera l'occasion de nouer de nouvelles amitiés, nous serons heureux de vous accueillir.

Contacts : Marité et Pierre L. 04 50 41 27 91

Nicole et Bernard T. 04 50 40 74 35

Brigitte et Bernard B. 04 50 42 76 32



PETIT BILAN

Et bien voilà, le premier trimestre est passé Nous pouvons déjà tirer quelques conclusions sur la santé du centre de loisirs de Péron.

Le mercredi, le centre accueille plus de 20 enfants et nous avons donc embauché une autre personne, Hélène R, pour renforcer l'équipe. Elle travaille avec Florence P. en périscolaire (moyenne de 14 à 26 enfants) et avec Murielle C. le mercredi (entre 16 et 26 enfants).

Nous restons toutefois toujours étonnés que très peu d'enfants de Péron fréquentent le centre le mercredi. Lors de la réunion du comité de pilotage une des raisons invoquées était le prix élevé de la journée. Le quotient familial a donc été mis en place justement pour favoriser les faibles revenus et offrir l'opportunité à tous de venir s'amuser avec les copains. En tout cas, après un trimestre de fonctionnement, nos conclusions restent les mêmes Encore un pas vers les familles : en janvier prochain, une réduction de 10% pour 2 enfants et de 15% pour 3 enfants sera appliquée aux tarifs actuels.

LES JEUNES:

Nous tenons à rappeler que le centre de loisirs peut être un lien entre les institutions et des jeunes préados / ados pour monter des projets. Savez vous que l'Etat, (oui, celui dont on dit qu'il s'en fout des jeunes!), et bien l'Etat depuis plus de 15 ans vous propose différentes formules: selon l'âge, départ en autonomie ; différentes actions humanitaires, culturelles, etc. Pour cela, il suffit d'un brin de **fantaisie** (il n'en manque pas à certains à voir la manière dont vous, jeunes' investissez les lieux avec vos bouteilles cassées et graffitis expressifs ! (J'en profite tout de même pour vous signifier ma colère quand mes enfants se blessent avec vos débris !). Il faut aussi, outre la fantaisie, un brin d'**envie** de faire quelque chose avec d'autres semblables qui ne soit pas destructeur du bien d'autrui juste pour rire. Dernier ingrédient :

le courage ! Alors là c'est vrai qu'il en faut pour oser proposer autre chose sans tout de suite se faire traiter d'intello (vieux cliché) et se retrouver tout seul, sur sa mob. Ne ratez pas d'occasions de rigoler autour d'un engagement. Des idées ? Vous en avez plein le ciboulot, juste là en dessous de votre casquette de travers. Des jeunes ont créé des associations à but humanitaire : retaper des vieux ordinateurs pour les donner à ceux qui n'en ont pas !, il y en même qui vont à l'étranger pour construire des écoles où il n'y en a pas ! D'autres choisissent de se créer leurs loisirs : partir en mob pour les vacances, enfin bon, vous avez compris !

POURQUOI TOUT CE BARATIN ?

Juste pour vous éclairer quant à la finalité du centre. Le comité de pilotage identifie les besoins de loisirs dans une commune : alors cela va d'un besoin de garde au loisir en tant que tel. Le centre est d'abord capable d'absorber différents projets juste parce qu'il a des partenaires qui s'intéressent à vos enfants et qui ont le désir de leur apporter de la nouveauté, de la diversité et autre.

Ensuite, l'équipe d'animation s'astique les neurones pour chercher des activités innovantes, des nouvelles destinations, des rassemblements entre jeunes, enfin elle s'astique ! Et bien souvent, se sont les rêves de vos enfants que nous cherchons à exaucer ! Ils nous parlent et nous écoutons. Quand j'étais petite, le carnaval c'était un moment de joie que j'aimais partager avec mes copines, danser, me maquiller, tout le saint frusquin quoi ! Et c'est avec honneur que nous vous accueillons le soir pour partager notre bonhomme carnaval avec vous! Vous savez ce que nous désirons ? Vous accueillir avec un beau petit repas chaud, une ambiance chaleureuse, un bon vin chaud, tout ça spécialement préparé pour vous. Et vous savez pourquoi on ne le fait pas ? Alors là, je me balance !!! Tout simplement parce que vous ne venez pas ou peu. Chaque Association prend un risque à chaque fois qu'elle propose quelque chose. Résultat : ce qui se recycle, c'est les saucisses, le jambon et le pain. La friteuse pour 3 pèlerins c'est long à nettoyer; alors plus de frites ! Le doigt dans la roue de l'essoufflement est mis. Dommage ! On pourrait avec vous faire de ce carnaval une fête de village où viendraient nos voisins. Tout le monde va aux médiévales d'Andilly non ? Sans ses habitants, Andilly n'existerait pas...A l'origine pourtant, c'est l'initiative d'un groupe de personnes, qui petit à petit, a su trouver du plaisir pour pouvoir en donner. Bon j'arrête. Message reçu ?

**CAFE PHILOSOPHI-
QUE NOVEMBRE**

Quand le dernier arbre sera
abattu,
La dernière rivière empoi-
sonnée,
Le dernier poisson pêché,
Alors vous découvrirez que
l'argent ne se mange pas.

LES CAMPS (8-14 ans)

Toujours très bien soutenus financièrement par la Mairie, la CAF et le Conseil Général, nous pouvons encore cette année proposer différents camps à l'extérieur. Aussi, nous ne nous emmèneront pas vers l'Italie. C'est Venise et son carnaval qui nous ont séduit pour les vacances de février. Puis en avril Florence, Sienne et sa campagne Toscane où un sculpteur de bois et pierre nous ouvrira sa maison.

Cet été par contre, nous resterons en France et ce sera au tour de l'océan Atlantique de nous accueillir puisque c'est la Rochelle qui l'a remporté. Bateau en mer, petits voiliers et Puy du Fou.

Un autre camp pour le mois de juillet sera proposé mais est toujours en construction.

Pourquoi proposons-nous des camps de vacances ? Bonne question !

Nous voulons proposer aux enfants des apports culturels, sportifs et autres en supplément de leur "éducation". Le plus ? C'est entre amis, l'expérience est sympa.

Comme les voyages et locations de bus ainsi que le personnel qui part en camps sont pris en charge par le centre (donc subventionnés par nos partenaires), la famille bénéficie d'un coup de pouce financier.

GARDERIE

Garder (dans le dictionnaire) : surveiller pour défendre, protéger, empêcher de s'échapper.

Un hommage à Florence P. qui fait d'une simple garderie un espace de jeu et d'activités qui ne donne pas à vos enfants l'envie de s'échapper !!

LES ACTIVITES

L'escrime arrive à Péron comme sport annuel. Cette année, nous n'avons obtenu que quelques cours mais l'an prochain, vous pourrez inscrire vos enfants à l'année avec la chance d'avoir une partie du coût annuel pris en charge par le centre. L'escrime est une activité sportive coûteuse et devient abordable dans ces conditions. Le créneau horaire sera le mercredi matin de 10h à 11h30. Pendant l'hiver, les skieurs pourront rattraper leur cours les après midi à St Genis de 14h à 15h30 (les accords sont déjà pris). A titre indicatif, l'escrime revient à 270€ par an si vous inscrivez votre enfant seul. Avec le centre, la famille versera entre 180 et 200€ Ce qui était un investissement pour certains devient plus abordable grâce au centre qui fédère et subventionne ces activités.

LES MERCREDIS DES NEIGES

de CHALLEX PERON POUAGNY remercie les personnes venues à leur traditionnelle bourse aux skis du 21 octobre, avec encore cette année la participation du magasin CLAUDE SPORT de VALLEIRY. Bonne saison à tous.

Stéphane Charvet



COMITE DES FETES

Après les succès du concours de belote et du Téléthon, le comité des fêtes va innover au début de l'année en organisant un loto le vendredi 16 février, celui-ci sera richement doté et vous pourrez jouer toute la soirée avec le carton à 12 euros ou 30 euros les 3 cartons...

L'éventuel bénéfice de cette manifestation devrait être alloué à l'achat d'une friteuse, élément qui manque énormément dans le monde associatif de la commune. Le thé dansant du mois de mai est reconduit, il aura lieu le dimanche 20 à la salle Champ Fontaine, cette manifestation est essentiellement organisée pour les amoureux de la danse de salon.

Le comité des fêtes compte énormément sur ces nouveaux rendez-vous, ils permettront d'étoffer le parc du matériel mis à disposition des associations communales.

Christian DESMARIS

Le Nordic Walking

Né en Finlande, le Nordic Walking est issu des méthodes d'entraînement estival des compétiteurs de ski nordique. Il compte aujourd'hui un nombre important et croissant de pratiquants en Europe du nord.

Préparez votre saison de ski ou de raquettes en douceur.

Sport de loisirs par excellence et pratiqué en douceur, le Nordic Walking, grâce à une utilisation appropriée des bâtons, permet la mise en oeuvre des muscles des épaules, du dos et des abdominaux, favorisant ainsi le renforcement musculaire du haut du corps.

Pratiqué correctement, 90 % des muscles sont actifs permettant ainsi un effort plus intense qu'en marche rapide. Facilement adaptable à tous (sportifs et moins sportifs, jeunes et moins jeunes), le Nordic Walking est moins traumatisant pour les articulations que la marche classique, permet de travailler l'endurance et améliore les capacités cardio-respiratoires.

D'autre part il permet de brûler 30 % de calories en plus que la marche rapide sans bâtons.

Didier MARINET, instructeur de la Fédération Française de Nordic Walking, vous propose de découvrir cette nouvelle activité au cours de séances se déroulant en pleine nature, offrant ainsi un cadre de pratique sauvage aux paysages variés.

Pratiqué en groupe de 6 personnes maximum, le Nordic Walking, véritable séance de fitness en pleine nature, vous procurera de nombreux instants de plaisir, de rencontre et de convivialité.

Déroulement type d'une séance de 2 heures :

Début de séance : 15 mn d'échauffement

Corps de la séance : 1h à 1h 30 d'endurance et de technique (*marche plus ou moins rapide, coordination, descente*) entrecoupée d'exercices de renforcement musculaire

Fin de séance : 15 mn d'étirement.

L'activité nécessite des bâtons spécifiques qui vous seront prêtés lors des séances.

Programme automne 2006 : Le choix du lieu de rendez-vous se fera en fonction des conditions météo.

Secteur du Pays de Gex

Cette activité aura lieu sur le Sentier des Pierres à Cupules à St Jean de Gonville ou sur un sentier autour de Challex.

Samedi 14 décembre 2006

Jeudi 14 décembre 2006 à 17h30

Samedi 16 décembre 2006 à 10h00

Jeudi 21 décembre 2006 à 17h30

Samedi 23 décembre à 10h00

Secteur du Bassin Bellegardien

Menthières, Cuvéry-Retord ou Voie du Tram à Bellegarde-sur-Valserine.

Mercredi 13 décembre 2006 à 16h

Mercredi 20 décembre 2006 à 16h

Des séances supplémentaires pourront être programmées sur demande. L'inscription préalable est obligatoire.

Tarifs : 10 € la séance-découverte de 2 heures (bâtons et lampes frontales fournies pour les nocturnes).

Cycle de 5 séances : 40 € (pour le cycle, le certificat médical d'aptitude à la Marche Nordique est exigé).

Renseignements et inscriptions auprès de :

Didier MARINET au 06.72.15.80.68. ou 04.50.48.84.72

www.airedevent.com ou didier.marinet@airdevent.com

Office de Tourisme de Collonges et sa Région au 04.50.59.40.78. ou otcollon@ccpg.fr

Voici quelques semaines, l'église de Péron a été tristement victime d'un certain nombre d'agressions et de dégradations. De la part d'individus irrespectueux. Les fonds baptismaux ont été souillés, les portes du clocher et du tabernacle ont été forcées, y compris la statue de la Vierge devant l'église qui a été recouverte d'un cône plastique. Toutes ces actions à caractère profanatoire sont inadmissibles et inacceptables et il serait dommage que par l'action d'un petit nombre d'irresponsables, l'église soit fermée.

Il n'y a pas que des mauvaises nouvelles au sein de la paroisse !!

Dimanche 12 novembre, l'église s'est vue embellie d'un nouveau baptistère et tabernacle, tous deux ont été bénis par Monseigneur Bagnard, Evêque de Belley-Ars. La pierre du baptistère avait été retrouvée dans les sous-sols de l'ancien presbytère lors des travaux de construction de la mairie actuelle. Après une restauration réussie, elle a été installée dans l'église.

La paroisse remercie vivement M. le Maire ainsi que le conseil municipal pour lui avoir permis de disposer de cette pierre très ancienne qui a maintenant repris sa place et ses fonctions d'origine.

L'Association Paroissiale St-Antoine de Péron

Vous avez dit incivilité?

Quelques jours avant la rentrée scolaire, on découvrit les murs du bâtiment socioculturel de Champ Fontaine couverts de graffitis multicolores. Une fidèle lectrice de la bibliothèque proposa d'écrire son témoignage sensé contrebalancer cet acte déplorable. En compagnie de sa nièce, elle devait se rendre pour un examen médical à Prévessin. Elles ont tourné en voiture dans les nouveaux quartiers sans succès. En désespoir de cause, elles abordent un monsieur qui relevait sa boîte aux lettres. Après quelques instants de réflexion, ce dernier leur proposa de monter dans leur voiture pour leur indiquer facilement leur chemin. Ce qui fut fait dans les meilleurs délais avec de grands sourires. Grand merci, monsieur pour votre serviabilité. Voici un exemple reconfortant en regard de la dégradation des biens publics.

F. MOUTTON

TRIBUNE LIBRE

Hommage à Xavier

Les habitants du petit hameau de Feigères, voisins, anonymes, s'associent à la peine de la famille de Xavier.

La classe de M. Servanton, les CM2 de l'année 1999, les grands de Péron aujourd'hui presque majeurs, garderont toujours en eux : Xavier un copain, un pote parti trop tôt

Julien	Blandine
Kévin	Toby
Julien R	Céline K
Marion	Angélique
Alexane.....	

INSTITUT DE BEAUTE NATUR'ALLE

- | | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| * <i>Épilation cire jetable</i> | * <i>Soins du visage</i> |
| * <i>Soins du corps</i> | * <i>Manucure, beauté de pieds</i> |
| * <i>Modelage relaxant</i> | * <i>Solarium</i> |

MARIA GALLAND

***NOUVEAU : Le soin du visage homme et sa ligne de produits
Pour les fêtes et les anniversaires pensez aux BONS CADEAUX***

Résidence de l'Etraz (coté de la poste)

TEL : 04 50 56 52 90

Fermé Lundi matin et samedi à 15h

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 44 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 21 février 2007.

Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance

La Rédaction

Rubriques Annonces ou Infos

HELIOS

ENERGIES



SPECIALISTES EN ENERGIES RENOUVELABLES

François Raynaud

Chargé de clientèle

04.50.48.69.13

06.75.24.17.97

"Des Energies Renouvelables"

L'avenir de notre planète se joue dès maintenant chez nous. Les énergies Renouvelables offrent aujourd'hui de hauts rendements en terme de confort de l'habitat. Sont considérées "énergies renouvelables" tout système de production d'énergie dont le rendement est égal ou supérieur à 3 (Coefficient de performance : 1 kWh consommé pour 3 kWh ou plus restitués).

Ces énergies dites de nouvelle génération présentent de nombreux avantages : économies dans le budget familial, professionnel ou collectif ; protection de l'environnement ; amélioration du confort ; valorisation du bien immobilier... Elles sont générées par ces systèmes : Pompes à chaleur basse et haute température, Chauffe-eau solaires individuels, systèmes solaires combinés aux systèmes classiques, production d'électricité

par panneaux photovoltaïques, éoliennes de particuliers, citernes de récupération des eaux de pluie...

Nouvellement installée à Péron, la société **Hélios Energies s.a.r.l.** est née d'un constat critique sur notre façon de gérer les énergies. Spécialisée dans le conseil, l'installation et la maintenance en énergies renouvelables, cette société propose des solutions pour le développement durable, et peut vous recevoir au local d'exposition situé à la **grange du Martinet**. Pour toute information complémentaire, voici leurs coordonnées :

Le Martinet - 01630 Péron - Tel/fax 04 50 48 69 13 - helios-energies@orange.fr

PETITE ANNONCES

Cherche lit bébé, à barreaux sur les 2 grands côtés, bois naturel verni 60X140cm—Tél.: 04 50 56 33 27

Père Laurent REVEL

Tél.:04 50 56 30 35

169, Rte St-Maurice Challex

DECEMBRE 2006

DIMANCHE	3	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	10	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	17	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	24	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	24	PERON	21 H 30
LUNDI	25	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	31	COLLONGES	10 H 30

JANVIER 2006

LUNDI	1	CHALLEX	18 H 30
DIMANCHE	7	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	14	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	21	PERON	10 H 30
DIMANCHE	28	CHALLEX	10 H 30

FEVRIER 2006

DIMANCHE	4	POUGNY	10 H 30
SAMEDI	10	MARCHE DES VOCATIONS	
DIMANCHE	11	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	18	FARGES	10 H 30
MERCREDI	21	PERON	18 H 30
DIMANCHE	25	PERON	10 H 30

MARS 2006

DIMANCHE	4	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	11	POUGNY	10 H 30
SAMEDI	17	COLLONGES	18 H 30
DIMANCHE	18	CESSY	10 H 30
DIMANCHE	25	PERON	10 H 30